



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**



With the financial and technical support of:



**Groupe des Organismes de Bassin Européens
Direction de Bassin Est Egéen**

**11^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE « EURO RIOB 2013 »
SUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR
L'EAU**

**Plovdiv, Bulgarie
13 – 16 novembre 2013
Park Hotel Imperial**

**« DECLARATION Euro-RIOB DE PLOVDIV »
Version 8
DOCUMENT DE TRAVAIL FINAL**

La 11^{ème} conférence du groupe « EURO-RIOB » qui s'est tenue à Plovdiv, en Bulgarie, du 13 au 16 novembre 2013, à l'invitation de la Direction de Bassin Est Egéen du Ministère de l'Environnement et de l'Eau Bulgare, a rassemblé 183 participants représentants des administrations nationales et des organismes de bassins ainsi que d'ONG, d'entreprises, d'organisations internationales et régionales, venus de 21 Pays (liste des pays en annexe).

Créé en 2003 à Valence en Espagne au sein du RIOB, le Groupe « EURO-RIOB » des organismes de bassin européens pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise à enrichir la mise en œuvre des politiques de l'eau en Europe, notamment la Stratégie Commune de Mise en Œuvre (CIS – Common Implementation Strategy) à partir de son

expérience concrète du terrain, à appuyer les Pays Candidats et à diffuser les principes et outils des directives européennes liées à l'eau, en particulier vers les pays partenaires voisins de l'UE, dans les Balkans, en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée.

Dans ce cadre et au sein du RIOB, le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassins (REMOB), et le nouveau Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EECCA – NBO), facilitent au niveau de chacune de leurs régions les échanges d'expériences et les débats sur la gestion par bassin dans un contexte européen élargi.

Le groupe « EURO-RIOB » tient des assemblées plénières annuelles : Valence (Espagne) en 2003, Cracovie (Pologne) en 2004, Namur (Belgique) en 2005, Megève (France) en 2006, Rome (Italie) en 2007, Sibiu (Roumanie) en 2008, Stockholm (Suède) en 2009, Megève (France) en 2010, Porto (Portugal) en 2011 et Istanbul (Turquie) en 2012.

Préalablement à la conférence EURO-RIOB s'est tenu un atelier technique réunissant les acteurs de terrain, les décideurs, ainsi que les membres du groupe EURO-RIOB. Cet atelier, orienté vers la problématique du programme de surveillance, avait pour but de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques en la matière. Les recommandations qui ont émergées de ce travail, ont été présentées au cours de la conférence. Il s'agit principalement de faire de la surveillance un outil de la politique de l'eau qui s'avère d'un coût relativement modeste au regard de sa valeur ajoutée. Les participants ont souligné l'importance de coordonner et de financer sur fonds publics les programmes de surveillance, gage de pérennité et de fiabilité. Enfin, les participants ont insisté sur l'utilité de développer des outils d'interprétation pour mieux communiquer avec les décideurs et le grand public sur la base de ces données.

Les travaux de la 11^{ème} conférence internationale « EURO – RIOB 2013 » à Plovdiv se sont organisés autour de cinq tables rondes successives qui ont permis d'aborder les problématiques suivantes :

- Le retour d'expérience des premiers plans de gestion de bassin (2010-2015) et la préparation des deuxièmes plans (2016-2021) avec un accent mis sur une meilleure cohérence entre le niveau des impacts et les programmes de mesures, l'intégration des problèmes quantitatifs (allocation de ressource, sécheresse et inondation), l'adaptation au changement climatique, la coordination entre les directives UE (inondation et stratégie marine, habitat, faune et flore) et le lien avec les politiques sectorielles (agriculture, énergie, navigation ...) et une meilleure implication des acteurs ;
- Le financement des programmes de mesures, l'accès aux financements et en particulier les fonds structurels, l'analyse économique permettant de déterminer les combinaisons de mesures les plus efficaces, les services environnementaux, le principe de recouvrement des coûts ;
- Les nouvelles approches de restauration des rivières et des aquifères : les mesures de rétention naturelle, les débits environnementaux, les zones sensibles, la réduction des impacts de l'agriculture (bandes tampons, changement de pratiques ...) ;
- La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers: les districts internationaux de la DCE, le rôle et les moyens des commissions internationales, les accords bi et multilatéraux et les conventions
- La mise en œuvre des principes de la DCE dans les pays voisins de l'UE, les expériences des partenaires de l'EECCA et du bassin méditerranéen.

Il convient de rappeler que pour les membres du RIOB, le terme « bassin » recouvre les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères.

38 communications ont été présentées au cours de la conférence.

Les membres du groupe EURO-RIOB ont formulé des recommandations pour poursuivre l'amélioration de la gestion des ressources en eau dans l'Union Européenne et les Pays Partenaires en s'appuyant notamment sur cette expérience.

Recommandations générales

Les participants accueillent favorablement la volonté de la Commission Européenne d'une implication plus importante des Autorités de Bassins dans les activités de la Stratégie Commune de Mise en Œuvre (CIS) de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, comme inscrite dans le programme de travail 2013-2015 adopté par les Directeurs de l'Eau en mai 2013 à Dublin, sous présidence irlandaise. Les échanges entre pairs et plus généralement toute forme d'échanges entre organismes de bassin (ateliers thématiques, groupes de travail, réseaux de bassins pilotes ...) ont constitué une des raisons d'être du RIOB et des réseaux régionaux associés et ce, depuis leur création. Le Groupe EURO-RIOB, le CEENBO et le REMOB soutiennent donc cette initiative et soulignent leur volonté d'y contribuer au cours des années à venir, en particulier à travers l'animation d'un véritable réseau européen des Autorités de Bassin qui sera en charge au sein de la CIS d'analyser les meilleures pratiques et de traiter les questions soulevées par la mise en œuvre des directives au niveau des bassins.

1- Le retour d'expérience des premiers plans de gestion de bassin (2010-2015) et la préparation des deuxièmes Plans de Gestion (2016-2021) avec un accent mis sur une meilleure cohérence entre le niveau des pressions et les programmes de mesures, l'intégration des problèmes quantitatifs (allocation de ressource, sécheresse et inondation), l'adaptation au changement climatique, la coordination entre les directives UE (inondation et stratégie marine, habitat, faune et flore) et le lien avec les politiques sectorielles (agriculture, énergie, navigation...) et une meilleure implication des acteurs.

La gestion par bassin est la voie la plus appropriée pour gérer les ressources en eau, pour aboutir à plus de cohérence entre les différents secteurs, notamment entre l'eau, l'énergie, l'agriculture et l'alimentation, et pour réaliser une meilleure intégration entre la gestion du territoire et la gestion de la ressource en eau, afin de faire face aux défis présents et futurs, notamment ceux liés aux changements globaux.

Malgré les progrès enregistrés, la DCE, qui adopte résolument cette approche au niveau de l'Union Européenne, doit encore améliorer son articulation avec d'autres directives telles que la Directive sur les « eaux résiduaires urbaines », les Directives « Nitrates », « Eau potable », « Eaux souterraines », « Eaux de baignades », « Inondations », « Stratégie cadre pour le milieu marin » et « Normes de qualité environnementale ». Cette nécessaire coordination devient à l'heure actuelle primordiale au moment où des cycles de gestion tendent à être réalisés concomitamment, tout particulièrement pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, la Directive Inondations et la DCE. Il est impératif que les questions relatives aux inondations, aux sécheresses et à l'adaptation au changement climatique soient traitées dans les futurs Plans de gestion. La cohérence entre les plans de gestion et les documents d'urbanisme ou d'occupation des sols doit être recherchée dans la mesure où l'utilisation du territoire est un facteur important d'impact sur l'eau.

De même, la coordination entre les différents services administratifs qui mettent en œuvre ces directives mais parfois dans des ministères différents, doit être renforcée, comme par exemple entre les services qui gèrent les inondations et les plans sécheresse et ceux qui sont directement en charge de la mise en œuvre de la DCE. Cette coordination vaut aussi

pour les questions quantitatives vis-à-vis des aspects qualitatifs, les services en charge de ces sujets sont souvent différents, alors que le quantitatif et le qualitatif sont interdépendants. Il est aussi nécessaire d'impliquer davantage les autorités locales et les acteurs de terrain par lesquels passe la mise en application concrète des directives sur l'eau.

A travers le « Blueprint » qui a été adopté en novembre 2012 et qui constitue une nouvelle stratégie pour atteindre les objectifs de la DCE, la Commission Européenne établit le cadre des perspectives de la politique européenne de l'eau.

A cet égard, les participants ont accueilli avec grand intérêt la communication de M. Peter Gammeltoft, chef de l'Unité Eau à la Direction Qualité de la vie, Eau, Air de la Commission Européenne.

Constatant, à l'issue de l'évaluation des plans de gestion de bassin, que 47% des masses d'eau de l'UE n'atteindront pas l'objectif de bon état en 2015, et ce malgré un cadre législatif européen bien développé, il conviendra d'organiser le travail autour de trois axes :

- améliorer la mise en œuvre de la directive : la réglementation complétée par d'autres directives est en place, mais il convient de renforcer sa mise en application par exemple autour d'actions dans le cadre de la prévention des pollutions par les nitrates agricoles, ou d'investissements pour le traitement des eaux usées domestiques ou des permis environnementaux industriels;
- parvenir à une meilleure intégration entre les directives et entre les politiques sectorielles : les objectifs de la DCE doivent être mieux incorporés dans les autres politiques européennes (PAC, industrie, énergie, transport notamment). Par exemple, dans le cadre de la réforme de la PAC, le développement d'infrastructures naturelles vertes telles que la restauration des zones humides, la mise en place de zones tampons et la préservation des plaines alluviales doit être favorisé ;
- combler certaines carences à travers, par exemple, un renforcement des moyens d'action de l'inspection et du contrôle des prélèvements, l'appui à l'innovation dans la gestion de l'eau, la mise en œuvre d'actions facilitant la réutilisation des eaux usées, ainsi que la définition de normes à l'échelle européenne basées sur les meilleures techniques disponibles à un coût économique acceptable.

D'autres actions comme la généralisation des comptes de l'eau, la production d'une méthodologie sur le recouvrement des coûts, incluant les coûts environnementaux, peuvent concourir à une meilleure application de la législation européenne.

Les participants confirment qu'au vu de l'expérience acquise dans les bassins versants, les propositions du Blueprint et leur traduction dans le nouveau programme de la CIS constituent des voies adaptées en vue d'une meilleure application de la DCE pour l'atteinte du bon état des eaux.

D'une manière générale, les représentants souhaitent que des progrès puissent être obtenus dans l'harmonisation par le haut des pratiques nationales. Cette harmonisation ne signifie pas d'appliquer des normes européennes uniques, mais de se référer à une boîte à outils basée sur les meilleures expériences et des « success stories » bien identifiées. Pour faire bénéficier les autorités nationales de leur expérience en ce domaine, ils proposent que des échanges entre pairs soient organisés.

Ils notent que l'hétérogénéité dans la définition des masses d'eau pose problème, celles de trop petite taille n'étant pas des entités opérationnelles. Ainsi, alors que l'état initial dans ces « micro masses d'eau » (ne disposant pas de station de mesures) a été établi par extrapolation, qu'en est-il du suivi et de la vérification du bon état ?

Les communications présentées ont souligné les possibilités d'amélioration des pratiques pour développer le lien entre l'identification des pressions sur les masses d'eau et les mesures à prendre.

En effet, du fait des délais dans le premier cycle pour établir les conditions de référence et pour définir le bon état, et le besoin de développer simultanément les programmes de mesures, le lien logique entre pressions et mesures n'est pas apparu évident dans beaucoup de bassins. L'évaluation du premier cycle de rapportage montre qu'il est essentiel de hiérarchiser les pressions et d'identifier le secteur responsable des pressions significatives, afin de mieux concevoir le programme de mesures et de promouvoir l'intégration entre les secteurs. Cette situation doit être rectifiée dans le deuxième cycle. Dans beaucoup de cas, cela donne l'opportunité de rationaliser, de simplifier la législation nationale et de s'assurer que l'effort est ciblé sur les problèmes de gestion liés aux plus fortes pressions sur l'eau.

Les participants ont également souligné l'importance d'identifier des moyens pour une stratégie de communication adaptée permettant de montrer que les efforts très importants déjà réalisés au cours des premiers plans de gestion actuels ont permis d'obtenir des premiers résultats significatifs. Les informations incluses dans le Système d'Information Eau pour l'Europe (WISE) peuvent déjà être utiles.

A ce sujet, il convient de garder à l'esprit que la durée de rétablissement des écosystèmes aquatiques et des nappes (plusieurs décennies) est sans commune mesure avec la durée d'un plan de gestion de bassin.

Concernant l'évaluation de l'état des masses d'eau, il est proposé d'assurer l'identification des substances chimiques et des paramètres de qualité qui empêchent d'atteindre les objectifs ; la présentation de l'état général peut donc être complétée, pour autant que les données soient disponibles, par une présentation des paramètres individuels.

Les participants souhaitent donc que le principe « one out all out » ou principe du « facteur limitant » soit aménagé par le biais de sous-indicateurs afin que les citoyens et leurs élus puissent témoigner des résultats de la mise en œuvre de la DCE et des efforts qui l'accompagnent. Ils rappellent également que certains paramètres disqualifiants sont difficilement contrôlables dans le cadre de la politique de l'eau car ils sont liés à d'autres domaines (exemple des pollutions atmosphériques).

2- Le financement des programmes de mesures, l'accès aux financements et en particulier les fonds structurels, l'analyse économique pour déterminer les combinaisons de mesures les plus efficaces, les services environnementaux, le principe de recouvrement des coûts

Comme cela a été montré dans l'évaluation du premier cycle de plans de gestion, le lien entre l'analyse économique et la prise de décision est encore ténu. Les participants accueillent favorablement la mise en place au sein de la CIS au niveau de l'UE d'un processus participatif pour développer plus en détail un guide sur l'analyse économique qui fournirait des exemples pratiques et des solutions.

En particulier, l'évaluation des coûts environnementaux et de la ressource, dans le contexte de l'analyse de recouvrement des coûts, est encore un problème majeur pour les Etats Membres et requiert une clarification des éléments méthodologiques opérationnels ou des exemples. L'évaluation et la quantification des bénéfices attendus de l'amélioration de l'état des masses d'eau sont aussi considérées comme un défi majeur tout comme la prise en compte de la valorisation des services environnementaux.

Par conséquent, les autorités de bassin expriment le besoin urgent d'orientations supplémentaires sur ces sujets qui pourront être suivies au cours du deuxième cycle de plans de gestion.

Les participants soulignent :

- que la raréfaction de l'eau, comme son excès, ou la dégradation de sa qualité, peuvent compromettre le développement dans certains secteurs et que ces problèmes sont exacerbés par le changement climatique ;
- et qu'à contrario, faire face à ce défi peut être une source de compétitivité et de création d'emplois dans le cadre d'une croissance verte, économe en ressource, dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et dans les collectivités, comme cela a été développé dans d'autres directives que la DCE et dans l'esprit du Partenariat Européen pour l'Innovation dans le domaine de l'eau (EIP Water) ;
- qu'il est donc vain d'opposer croissance économique et bonne gestion de l'eau au travers des principes édictés par la DCE. Il est d'ailleurs intéressant à ce sujet d'évaluer l'impact en termes de création d'emplois des programmes de mesures qui sont mis en œuvre.

Les participants soulignent également

- que certaines aides apportées à certains secteurs économiques, comme l'agriculture, l'énergie, les transports ou au développement régional peuvent avoir des effets néfastes sur l'état des eaux et doit donc se faire de manière compatible avec les objectifs environnementaux ;
- que la bonne application des principes "pollueurs payeurs" et "l'eau paie l'eau" peut faciliter l'atteinte du Bon Etat des eaux, en donnant un signal prix clair aux utilisateurs, tout en dégagant les financements nécessaires aux opérations de restauration ;
- qu'il faut partager les initiatives et pratiques qui permettent une solidarité entre les citoyens et les autorités locales pour rendre les services eau et assainissement accessibles à tous ;
- que le signal prix doit être complété par une réglementation pertinente, seule apte à prévenir les nouvelles dégradations.

Ils considèrent que d'autres politiques sectorielles, bien conçues, peuvent être des opportunités pour favoriser l'atteinte du bon état des eaux.

Ils demandent donc que les politiques de l'eau puissent être mieux intégrées dans les autres politiques sectorielles et bénéficier de leur effet de levier, tout en s'appuyant sur une réglementation adaptée et contrôlée.

3- Les nouvelles approches de restauration des rivières: les mesures de rétention naturelle, le débit environnemental, les zones sensibles, la réduction des impacts de l'agriculture (bandes tampons, changement de pratiques etc.)

Les participants constatent que les atteintes à l'hydromorphologie des cours d'eau, dues à leur recalibrage, leur endiguement ou à leur fragmentation et aux pollutions diffuses, notamment liées à l'occupation des sols, aux pratiques agricoles et l'hydro-électricité, sont les principaux responsables des risques de non atteinte du bon état des eaux pour une grande majorité des Etats Membres. Les présentations ont également rappelé que l'hydrologie est un paramètre essentiel pour la préservation des milieux aquatiques et du bon état écologique.

Malgré les efforts déployés au cours de la dernière décennie (en réponse aux directives environnementales), on constate une détérioration continue des habitats de haute valeur écologique. La cause n'est pas nécessairement dans la façon dont cette législation est mise en œuvre dans les États Membres, mais elle reflète plutôt des difficultés à surmonter un ou plusieurs des obstacles à la mise en œuvre.

Les moyens traditionnels pour la restauration des rivières découlent de la législation et des politiques européenne et nationale relatives à la conservation de la nature, la gestion de la pêche, des risques d'inondations, la gestion du paysage et des projets développés par des promoteurs privés et individuels. La majorité des projets de restauration des rivières menées à ce jour ont généralement engendré des questions complexes relatives à la propriété foncière et sont, pour l'essentiel, limitées à quelques sites.

Généralement, ce sont des projets principalement attribuables à une seule loi ou politique. Plus récemment des changements de politique ont eu lieu, nécessitant une approche de restauration plus globale et menée de façon intégrée à grande échelle. Par exemple, les inondations en Europe au cours de la dernière décennie ont conduit à envisager les plaines inondables comme moyen naturel de stockage et de réalimentation des nappes, d'amélioration de la qualité de l'eau et à prendre en compte l'état morphologique des cours d'eau et des programmes agro-environnementaux améliorés et plus étendus.

Un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques qui ont permis de surmonter les obstacles et les contraintes sont en train d'émerger. Le projet RESTORE fournit des exemples de possibilités de restauration des rivières qui peuvent avoir une plus large application à travers l'Europe.

De nombreux obstacles peuvent être surmontés grâce à la participation effective des parties prenantes et à l'adoption d'approches efficaces de mise en œuvre. La réussite des projets de restauration repose sur une bonne gestion de projet et sur des compétences en matière de coopération entre les individus. Il subsiste cependant des contraintes résiduelles, telles que la nécessité de renforcer les capacités des individus et des organisations pour faire face à une augmentation rapide de la demande de projets.

Les participants accueillent aussi favorablement le lancement par la DG Environnement (Commission européenne) de l'étude européenne sur l'Intégration des mesures de rétention naturelle de l'eau dans la gestion des bassins versants. Les mesures de rétention naturelle de l'eau sont des mesures qui visent à sauvegarder et accroître le stockage potentiel de l'eau dans le paysage, le sol, et les aquifères, en restaurant les écosystèmes, les caractéristiques naturelles des cours d'eau, et en utilisant des procédés naturels. Ce sont des solutions d'infrastructures vertes qui soutiennent l'adaptation en réduisant la vulnérabilité des cours d'eau. Il y a actuellement un besoin réel d'échanges sur les contraintes, les difficultés, les facteurs pertinents de succès pour concevoir et mettre en œuvre ces mesures de rétention naturelle. L'initiative fournira à l'horizon octobre 2014 des connaissances, sous forme de base internet, sur les mesures de rétention naturelle intégrée dans les quatre réseaux régionaux : Danube, région Méditerranée, Europe du Nord et Europe de l'Ouest.

Les participants soulignent :

- que la prévention des inondations peut être assurée en tenant compte et même en s'appuyant sur les fonctionnalités naturelles des rivières et des zones humides ;
- que la gestion et le suivi des prélèvements et notamment, la recherche de l'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau, peuvent rendre compatibles les prélèvements en eau avec le maintien d'un débit minimal assurant la préservation des milieux aquatiques ;
- qu'une agriculture organisée peut réduire ses impacts en termes de pollutions diffuses vers les cours d'eau

Ils demandent :

- que les plans de gestion des inondations intègrent le fonctionnement des écosystèmes aquatiques dans les solutions et aménagements envisagés et privilégient l'utilisation des zones humides et espaces naturels compatibles pour l'écrêtement ou le ralentissement dynamique des crues (infrastructures vertes) ;
- que les politiques publiques susceptibles d'affecter ou visant la préservation ou la restauration des cours d'eau préconisent les actions de préservation ou de restauration des zones riveraines des cours d'eau par des bandes tampons, zones de mobilité, zone de rétention des crues... ;
- que le contrôle et le suivi des prélèvements soient mis en place et que leur gestion tienne compte de débits minimum écologiques à laisser à la rivière et à son écosystème ;
- que la détermination des débits écologiques fassent l'objet d'un travail renforcé au niveau européen.

En outre il est très important de mettre en conformité les documents d'occupation des sols et les plans d'urbanisme avec les dispositions des Plans de Gestion de Bassin.

4- La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers: les districts internationaux de la DCE, le rôle et les moyens des commissions internationales, les accords bi et multilatéraux et les conventions

Constatant que 60 % du territoire de l'UE est situé dans des bassins transfrontaliers, les participants :

- soulignent que les Commissions internationales ont une place importante dans la mise en œuvre de la DCE, que beaucoup de leurs travaux et groupes de travail doivent donc pouvoir s'inscrire dans une perspective européenne ;
- reconnaissent le travail important produit par ces mêmes instances, et appellent à renforcer le soutien à ces Commissions alors que la crise économique engendre la tentation à faire des économies sur ce volet ;
- émettent le souhait, dans un objectif d'efficacité accrue, que, là où c'est pertinent, les travaux des Commissions soient mutualisés et qu'ils soient complémentaires de ceux de la CIS (stratégie commune de mise en œuvre) européenne, pour une meilleure application de la DCE et une convergence des politiques au sein de ces districts transfrontaliers.

La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers doit être améliorée en particulier dans les districts internationaux créés pour l'application de la DCE, ce qui suppose de conclure des accords de coopération entre Pays riverains pour créer les conditions d'une gouvernance adaptée, établie sur la base de l'instauration d'une confiance mutuelle, d'une compréhension commune des problèmes du bassin fondée sur des données et analyses précises, accessibles et partagées et avec une implication des acteurs. Le rôle et les moyens des Commissions internationales des fleuves transfrontaliers doivent être renforcés pour permettre une application efficace de la DCE dans les pays concernés.

5- La mise en œuvre des principes de la DCE dans les pays voisins de l'UE, les expériences des partenaires de l'EECCA et du bassin méditerranéen.

L'expérience acquise dans l'Union Européenne avec l'application de la DCE et des autres directives européennes relatives à l'eau et les outils développés pour leur mise en œuvre, intéresse non seulement les Pays Candidats, mais aussi les autres Pays Partenaires des Balkans, de l'Europe Orientale, du Caucase et de l'Asie Centrale et de la Méditerranée, qui pourraient en envisager des adaptations dans leurs contextes institutionnels, géo-climatiques et socio-économiques, dans le cadre d'une coopération qui doit être renforcée.

En outre, certaines masses d'eau transfrontalières, des « districts internationaux de la DCE », sont partagées avec des pays voisins, non membres de l'Union Européenne : une coopération spécifique doit être poursuivie et amplifiée entre tous les pays riverains de chacun de ces bassins.

En particulier, cette coopération devrait porter en priorité sur le dialogue et sur la gestion des eaux superficielles ou souterraines transfrontalières avec le soutien des institutions régionales, le renforcement des systèmes d'information nationaux et leur harmonisation avec les mécanismes de rapportage internationaux, la formation des gestionnaires ou des planificateurs des ressources en eau et la participation des usagers, des autorités locales et des associations.

L'UE et les Etats Membres doivent aussi maintenir un haut niveau d'appui financier pour la solidarité avec les pays du sud et soutenir le développement de financements solidaires pour l'accès aux services d'eau.

6- Participation:

Les participants rappellent que, l'implication des acteurs et du public est cruciale pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau et que leur information et leur participation dans les processus de décision dès l'amont doivent être encore développées. L'appropriation par tous les usagers, des politiques liées à l'eau et des mesures qui en découlent est un passage incontournable pour progresser et gagner en efficacité.

Le « passeport bleu » peut aussi contribuer à développer un sentiment d'appartenance au bassin et renforcer la légitimité d'intervention citoyenne.

Une attention particulière doit être portée à l'implication de la jeunesse dans la gouvernance de l'eau. A ce titre, les participants soutiennent les initiatives telles que les parlements de jeunes pour l'eau au niveau des bassins.

7- Interface Science- Gestionnaire- Décideurs

Conscients que l'une des clés pour atteindre le bon état est la mise en œuvre de solutions innovantes, grâce à des échanges renforcés entre gestionnaires, chercheurs et entreprises, les membres de l'Euro RIOB se félicitent d'être associés aux travaux du projet Water PiPP, (Public Innovative Procurement Policies), pour promouvoir et soutenir l'innovation dans les marchés publics.

La conférence « EURO – RIOB 2013 » constitue une nouvelle étape importante non seulement pour faire le bilan de l'application du premier cycle de Plan de Gestion de Bassin, mais aussi pour formuler des propositions solides afin d'améliorer la mise en œuvre de la DCE au cours des prochains cycles, en particulier pour la période 2015 – 2021. Les recommandations ont aussi pour vocation de nourrir les travaux préparatoires du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui ont débuté en mai 2013.

Elle est en outre l'occasion de pratiquer un nouveau type d'atelier au sein de l'EURO-RIOB visant à partager les expériences techniques et à formuler des recommandations de pratiques, à reproduire et pérenniser.

Les participants remercient la Turquie et en particulier le Professeur Ahmet Mete SAATCI (Turquie), pour avoir assuré avec détermination et succès la présidence du groupe EURO-RIOB au cours de l'année 2012 / 2013.

Mr Nikola KARNOLSKI, Directeur de la Direction de Bassin Est Egéen (Bulgarie) a été élu Président du groupe EURO –RIOB pour l'année à venir, jusqu'à la prochaine conférence en 2014. Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de la commission des affaires internationales de l'Agence de l'eau Artois Picardie (France) a été élu vice-président.

Les délégués ont accepté avec reconnaissance la proposition des autorités roumaine d'organiser la conférence Internationale « Euro-RIOB 2014 » en Roumanie.

Ils ont également pris connaissance de la proposition des Autorités Grecques d'organiser en Grèce la conférence « Euro-Riob 2015 ».

Les délégués remercient les autorités bulgares pour leur excellent accueil et pour la parfaite organisation de cette 11^{ème} Conférence.

APPROUVE À PLOVDIV LE 15 NOVEMBRE 2013

La Déclaration finale, les photos et toutes les présentations sont publiées sur le site Internet :

www.riob.org